

Cette allocation est **réservée aux étudiants des lycées professionnels (toutes filières) et des établissements d'enseignement supérieur.**

Un jeune en apprentissage ou en formation en alternance peut prétendre à cette aide.

**Afin d'examiner votre demande, nous vous demandons de remplir toutes les rubriques du questionnaire.**

## I - CONDITIONS

Pour ouvrir droit à cette allocation, l'enfant doit être âgé de 22 ans révolus et de moins de 26 ans au moment de la demande.

Par ailleurs, les parents doivent :

➤ **Bénéficiaire de prestations familiales de la MSA** ou, si celles-ci ne sont pas ou plus versées, dépendre de l'assurance maladie de la MSA depuis au moins 6 mois à la date de la demande.

➤ **Avoir à charge sur le plan fiscal l'enfant concerné.** Dans le cas contraire (déclaration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu séparée), la famille doit justifier lui verser une pension alimentaire, de manière régulière.

➤ **Avoir des revenus imposables inférieurs au plafond d'attribution de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2011/2012.**

Le Revenu fiscal de référence 2010 doit être inférieur :

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| pour 1 enfant à :           | 22 970 €  |
| pour 2 enfants à :          | 28 271 €  |
| pour 3 enfants à :          | 33 572 €  |
| pour 4 enfants à :          | 38 873 €  |
| par enfant supplémentaire : | + 5 301 € |

➤ **Si le jeune a des ressources personnelles, elles doivent être inférieures à 55% du Smic soit inférieures à 836,45 euros / mois.**

## II - MONTANT

Le montant de l'allocation, au maximum de 400 €, correspond à 50 % des frais restant à charge après déduction des aides éventuellement perçues au cours de la formation (bourses, subventions...). L'allocation est versée en une seule fois, à la famille et non à l'enfant.

## III - COMMENT PROCEDER

➤ **La demande** : vous devez la retourner remplie et accompagnée des pièces justificatives demandées à l'Action Sociale de la MSA.

➤ **La décision** : après étude, vous recevrez une notification.

MAJ 09/2011



**- Frais occasionnés par cette formation :**

| Type de dépenses                                 | Montants mensuels - Fournir les justificatifs |
|--|---|
| Formation (frais d'inscription, achat de livres) |   |
| Logement (allocation logement déduite)           |   |
| Transport (bus - métro)                          |   |
| Autres (assurance logement)                      |   |
| <b>Total</b>                                     |   |

**- Ressources perçues au cours de cette formation :**

| Type d'aides     | Montants mensuels - Fournir les justificatifs |
|------------------|---|
| Conseil Général  |   |
| Conseil Régional |   |
| Bourses          |   |
| Salaires         |   |
| Autres           |   |
| <b>Total</b>     |   |

Fait à ..... le .....

Signature :

**Pièces à fournir impérativement**

- Avis d'impôt ou de non imposition **2011** de la famille .
- Certificat de scolarité.
- Copie de la notification d'attribution ou de refus des bourses d'étude.
- Justificatif concernant les éventuelles aides financières, attribuées par le département, la région ou tout autre organisme.
- Justificatifs des dépenses de scolarité, de transports (**bus ou métro, du logement de l'étudiant à l'établissement scolaire uniquement**), d'hébergement doivent être fournis.
- Attestation de droit ou de non droit à une aide au logement, délivrée par la CAF.
- Justificatifs des rémunérations perçues (bulletins de salaire, contrat d'apprentissage...)
- Relevé d'identité bancaire.

MAJ 09/2011

**MSA d'Armorique**

[www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr)

Siège social : 3, rue Hervé de Guébriant

29412 Landerneau Cedex

Tél. 02 98 85 79 79 Fax : 02 98 85 79 09

12, rue de Paimpont

22025 Saint-Brieuc Cedex 1

Tél. 02 96 78 87 00 Fax : 02 96 78 87 59